

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 62 (1974)

Heft: 2

Artikel: Genève

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-273621>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

d'un canton à l'autre

Neuchâtel

Le petit «os» dans la Caisse de pensions de l'Etat

La femme a été longtemps, il est vrai, considérée comme un charmant animal domestique, passablement irresponsable, qu'il a pourtant bien fallu commencer à protéger un jour dans la législation. Avec une certaine commiseration.

C'est pourquoi, nous traînons encore avec nous quelques vestiges de cet heureux temps-là; ils jonchent ici et là notre droit suisse. Les rubriques les plus touchées: le travail, les régimes matrimoniaux, la taxation fiscale, où flottent à peine quelques soupçons de discrimination...

Mais il se trouve, bien sûr, dans les parlements des députés qui cherchent à limer certaines inégalités de traitements qui subsistent encore entre hommes et femmes.

Ainsi, lors de la dernière session du Grand conseil neuchâtelois, François Borel, jeune député socialiste, a déposé un postulat lié à un rapport du Conseil d'Etat concernant la Caisse de pensions de l'Etat.

Ce postulat demandait à l'exécutif d'étudier la possibilité de modifier les articles 51 et suivants de la loi concernant la Caisse de pensions de

l'Etat de Neuchâtel, de manière à transformer le principe de pension de veuve en celui de conjoint survivant; de supprimer les autres inégalités de traitements liées au sexe (l'âge de la retraite, par exemple...).

En effet, l'article 51 précise que «au décès de l'assuré ou du pensionné, la veuve a droit à une pension calculée conformément à l'article 40, alinéa premier, mais ne pouvant dépasser en aucun cas le 33 % du traitement assuré...» L'article 52 enchaîne sur les conditions d'âge de l'épouse survivante.

François Borel a fort justement relevé que la femme était de nouveau lésée par un tel article, car il ne faut pas confondre le statut de conjoint de l'assuré et celui d'assuré.

«En tant qu'assurée à la Caisse de pensions, la femme cotise à une assurance-vie, mais n'a pas droit aux prestations de celle-ci. Elle est donc actuellement défavorisée», dira M. Borel.

Le principe de la pension de veuve repose sur les articles 160 et 161 du Code civil suisse, selon lesquels «... (le mari) pourvoit convenablement à l'entretien de la femme et des enfants » (160-2) «... (la femme) dirige le ménage » (161-3).

Il est tout à fait clair que cette situation, idylliquement tracée par notre Code civil, n'est plus trop souvent réaliste! Ces articles sont rendus caducs dans les faits; bien des ménages ne jouissent d'un équilibre financier que grâce à un travail rémunéré des deux conjoints.

«Chacun des conjoints, a déclaré M. François Borel, a donc dans ce cas le droit de savoir son apport financier assuré, même s'il décède ou devient invalide, tout particulièrement s'il est tenu de cotiser pour cette assurance...».

Certes, le postulat de François Borel a été accepté par une bonne majorité du parlement neuchâtelois. C'est là un des nombreux grignotages qui contribuent à rétrécir cette «peau de chagrin» sur laquelle sont gravées les inégalités de traitements, vieux costumes du XIXe siècle, dont les femmes sont encore affublées...

Reste à pousser un petit soupir de regret quand on voit que les conseillers d'Etat ne savent pas encore être attentifs tout seuls à des «détails» comme celui de cette pension de veuve, qu'a soulevé le jeune député socialiste.

Anne-Lise Stauffer-Grobéty

Genève

Les journaux ont annoncé à quelques jours de distance le décès de Mme Hélène Gautier-Pictet et celui de Mlle Marie Zwahlen. Ces deux personnalités ont exercé une belle activité en faveur de la cause des femmes au milieu de notre XXe siècle, soit à une époque où il fallait faire preuve de décision et de combativité si l'on ne voulait pas se satisfaire de la stagnation.

Hélène Gautier-Pictet

Son père, Paul Pictet, journaliste et homme politique, fut un féministe de la première heure et c'est ainsi qu'elle fut amenée très jeune à s'intéresser à la cause.

Elle créa le Centre de liaison des Associations féminines genevoises en 1937. Voici quel est le but de cet organisme:

«Permettre aux associations féminines de Genève de se renseigner et de se consulter mutuellement sur leurs activités et sur des sujets d'intérêt commun, de coordonner leurs efforts et de faciliter, s'il y a lieu, une action concertée».

Elle groupa ainsi plus d'une vingtaine d'associations féminines. Très au courant elle-même de tout ce qui se passait dans la cité elle savait pour quelles questions il était important d'intervenir et auprès de qui. Elle préparait des requêtes judicieusement rédigées et faisait appel aux associations-membres pour les signer.

Que faisaient les autorités de ces requêtes? Au début, elles ne répondaient même pas et les laissaient choir dans on ne sait quelles oubliettes... puis elles adressèrent de simples accusés de réception sans autre suite. Enfin, à force d'insistance, de véritables réponses motivées parvinrent au comité.

Evoquons les rapports de celui-ci avec les commissions du Grand Conseil. A l'ordre du jour de celles-ci figurent souvent des questions intéressant les femmes mais comment celles-ci pouvaient-elles y faire valoir leurs opinions? Notre présidente demandait que les associations féminines puissent être entendues au sujet de telle ou telle question. Je nous vois introduites par l'huissier, entrant dans la salle de l'Alabama, Mme Gautier en tête, puis placées le long de la grande table du fond. Nous étions invitées, l'une après l'autre, à faire connaître notre avis, après quoi le président nous remerciait et l'huissier nous reconduisait. Les temps ont changé. De puis que les femmes ont le droit de vote les commissions nous reçoivent tout autrement. Nous exposons nos avis aux commissaires — bien souvent, ils en tiennent compte — et ils nous posent des questions montrant qu'ils s'intéressent à nos revendications.

Notre présidente représentait le Centre à des réunions suisses, l'entraînait et la cordialité qu'elle y apportait contribuèrent grandement à faciliter les échanges avec nos collègues d'outre-Sarrie. Rappelons qu'elle organisa des cours de suisse-allemand.

Après une vingtaine d'années d'activité intensive elle estima qu'elle devait être relayée et présenta elle-même au comité son successeur, le Docteur Renée Girod.

En 1952, M. Albert Picot, alors Conseiller d'Etat, féministe convaincu, eut l'idée de procéder à une consultation des femmes relative à la reconnaissance de leurs droits politiques. Il s'agissait de donner aux femmes genevoises le droit de vote pour deux jours afin qu'elles puissent exprimer si elles voulaient oui ou non le droit de vote. Le Grand conseil se prononça en faveur de cette proposition. M. Picot nous avait jeté le gant, il s'agissait pour nous de le relever.

Nul mieux que Mme Gautier ne pouvait nous entraîner dans une telle campagne. Elle avait été désignée comme présidente du comité constitué à cet effet.

Il fallait que cette votation unique en son genre fût un succès. Une puissante force d'inertie devait être ébranlée. Mme Gautier organisa la campagne de main de maître. Une équipe de conférencières se répandit dans le canton. Il y eut une campagne de dienneries, des affiches, des tracts, des manifestations diverses, des films, un sketch de Ruy Blag, etc.

Les jours de la votation arrivèrent, les 29 et 30 novembre 1952. Quel allait en être le résultat? Dans toute

la Suisse, nos amies regardaient vers Genève. L'une d'entre elles, journaliste à Berne, vint braquer son objectif sur ces Genevoises qui pouvaient exercer pour une fois ce droit de vote si désiré. La presse relata ces événements, la radio y fit écho, la Tribune informa, «que la radio marocaine s'était vivement intéressée à notre originale consultation des femmes genevoises. Celle-ci a donc retenu l'attention, non seulement de la Suisse, mais de l'étranger». Les femmes se ruèrent dans les locaux de vote, il y eut des embouteillages. Le 58 % de ce corps électoral éphémère participa au scrutin, le 49 % vota «oui». «La Suisse» publia une carte du canton avec le commentaire suivant: «De toutes les communes, une seule, Perly-Certoux, a donné une réponse négative, elle est représentée en noir. Celles qui sont en blanc ont donné une majorité acceptante de plus de 75 %, tandis qu'on a hachuré celles qui ont enregistré de 50 à 75 % de «oui».

Ce fut donc un éclatant succès auquel Mme Gautier avait grandement contribué.

Après avoir quitté le comité du Centre Mme Gautier se consacra à l'action pacifiste des Quakers. Elle était le centre de sa nombreuse famille: enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants. Elle dirigeait des débats familiaux sur les questions du jour et se passionnait pour les activités et les tendances des jeunes.

Elle conserva jusqu'à ces derniers temps son intérêt pour les champs d'action auxquels elle avait tant donné.

Marie Zwahlen

Mlle Zwahlen achevait sa carrière d'institutrice primaire, l'heure de la retraite avait sonné. Presque en même temps, elle perdait sa mère. Plus d'enfants autour d'elle, plus de foyer familial.

Qui devait l'orienter vers un nouveau chemin? Ce fut Mme Charles Gautier, elles s'étaient connues et appréciées à Chêne-Bougeries. Elle contribua, selon l'expression créée plus tard, au recyclage de Mlle Zwahlen, elle lui montra ce qu'était la cause des femmes, elle lui fit connaître l'activité des associations féminines et la nécessité d'en créer de nouvelles. Mlle Zwahlen, fille d'agriculteur connaissant bien la campagne, était toute désignée pour fonder l'Union des paysannes du canton de Genève, ce qu'elle fit en 1943. Elle en fut tout d'abord la secrétaire puis elle en devint la présidente.

Grâce à son sens de l'organisation, au rayonnement de sa personnalité si équilibrée elle en fit une association pleine de vitalité. Elle recruta de très nombreux membres dans la campagne genevoise, ces dames assistaient avec joie aux sympathiques assemblées générales qui les réunissaient au début de l'année. Mlle Zwahlen s'intéressait à leurs problèmes et l'on peut dire sans exagération qu'elle valorisa la personnalité de la paysanne. Son rayonnement se manifesta aussi au delà des limites de notre petit canton. Elle entra en 1946 au comité central de l'Union des Paysannes suisses et en fut, pendant sept ans, la présidente très appréciée. Elle représenta notre pays dans des congrès à l'étranger.

Dès qu'elle fut en fonction à l'Union des Paysannes elle fut appelée à entrer au comité du Centre de liaison, elle en fut la trésorière de 1961 à 1965. L'excellent esprit qu'elle y apporta, ses avis pleins de réflexion et de pondération, son sens social très développé y étaient vivement appréciés.

Le Centre de liaison, présidé aujourd'hui par Mme Renée Chambord — qui m'a chargée d'écrire ces lignes —, voue un très reconnaissant souvenir à ces deux riches personnalités avec lesquelles ce fut un beau privilège de collaborer.

Valentine Weibel

Association pour les droits de la femme:

Nouvelles présidentes

L'Association pour les droits de la femme, section cantonale neuchâteloise, a tenu son assemblée des déléguées à mi-novembre à La Chaux-de-Fonds, sous la présidence de Mme Raymond Schweizer. Le groupe des Montagnes neuchâteloises a préparé une agréable réception due au dévouement de Mmes Block et Ramsejer.

Après lecture du procès-verbal, l'assemblée rend hommage à la mémoire de Mme Girardin, féministe convaincue, trop tôt disparue. Puis Mme Schweizer, dans son rapport, rappelle que le journal «Femmes suisses» est devenu l'organe officiel de l'Alliance et qu'il a changé de visage grâce à une nouvelle et jeune rédactrice, Mme Chenon, et grâce surtout à l'imagination et à l'excellent travail de Mme J. Berenstein. La section neuchâteloise, après l'obtention des droits politiques, avait décidé de demeurer en veilleuse, s'employant à recruter de nouvelles forces, des membres capables d'offrir et de réaliser un programme adapté à la nouvelle situation. Aussi est-ce avec beaucoup de satisfaction que la section voit Mme Borioli-Gurtner accepter de reprendre la tête du groupe de la Béroche. Cette féministe jeune et dynamique est accueillie avec joie. Mme Pingeon a présidé ce groupe pendant 25 ans et elle s'est dévouée pour l'Association pendant un demi-siècle, c'est dire que cette dernière lui garde une durable reconnaissance.

Mme Schweizer a représenté l'Association à la 25e assemblée de l'Union civique des Femmes catholiques (STAKA) et elle constate le sérieux des débats et la qualité du travail accompli. Elle relève aussi que la STAKA, numériquement beaucoup moins importante que l'ADF, n'envisage nullement de réduire son activité mais au contraire qu'elle est très consciente de la mission qui lui reste à remplir.

Elections

L'Association cantonale s'est employée à dresser une liste des candidates au Grand Conseil lors des élections de cette année, à encourager les électrices à se rendre aux urnes et à soutenir les sections dans leur travail d'information. Le résultat des élections n'est guère brillant puisque les 7 élues (2 voix de moins) ne représentent que le 6 % des députés.

Au terme d'un inhabituel mandat de 4 ans, Mme Schweizer remercie toutes celles qui n'ont ménagé ni leur temps ni leur peine pour la cause féministe. Elle conclut: «Si l'Association pour le suffrage féminin a atteint son but, les féministes des deux sexes savent qu'il faut lutter encore

pour que la femme prenne conscience des discriminations et des lacunes qui lui portent préjudice, qu'elle sache utiliser et faire valoir ses droits et que soit réalisée une réelle égalité. Puisque l'ADF trouve les voies et les moyens de contribuer à la concrétisation de cette vieille revendication, de cette juste cause.»

Comité cantonal

Le rapport adopté, une discussion s'engage pour savoir s'il convient ou non de maintenir le statut d'une association cantonale neuchâteloise (vieille de 56 ans!), à l'instar des seuls cantons du Tessin, de Vaud et de Berne. La section de Neuchâtel-Ville s'étant dissoute, le canton en compte encore trois: la plus grande, celle des Montagnes neuchâteloises, celle de Colombier et environs, petite mais fort active, et celle de la Béroche. Par 13 voix sans opposition, le maintien est décidé et c'est le groupe de Colombier qui reprendra les charges de l'actuel comité cantonal, sous la présidence de Mme Erika Borel, qui se voit remplacée à la tête de son groupe par Mme Hélène Dubied, de Colombier. Mme Dubied est la première femme à avoir été élue membre (soc.) d'un conseil général.

Le comité sortant est chaleureusement remercié, en particulier sa présidente et sa trésorière, Mme Christian. Puis Mme Borel choisit son bureau: vice-présidente: Mme R. Schweizer; secrétaire: Mme Borioli-Gurtner; trésorière: Mme D. Wyss-Boudry.

Dans les rapports des groupes, relevons qu'à la Béroche, Mme Pingeon est nommée membre d'honneur. Qu'à Colombier l'ambiance de travail est particulièrement amicale et qu'on y déploie une intense activité. Qu'à La Chaux-de-Fonds, la présidente, Mme R. Graef, a organisé plusieurs tables rondes très bien fréquentées.

Problèmes généraux

La partie officielle terminée, la présidente de l'Association suisse pour les Droits de la Femme, Mme Gertrude Girard-Montet, vient apporter le salut de la société faïtière. Elle en profite pour dresser l'inventaire des problèmes qui, après l'obtention des droits politiques, demeurent au centre des préoccupations de son association. Ils sont nombreux, nous n'en citerons que quelques-uns: encouragement de la masse à aller voter; recouvrement des dettes alimentaires (trouver des députées qui s'engagent à faire quelque chose dans ce secteur sur le plan cantonal); contribution par les sections à l'enquête menée dans les industries sur la non-application de

l'article 100 de la convention internationale du travail; mise sur pied de cercles de lecture sur le nouveau féminisme; intégration des jeunes et notre intégration à elles; soutien aux candidatures féminines (les femmes manquent souvent; de fraternité, de camaraderie); suppression de la discrimination à l'école; relations avec les partis politiques; préparation des femmes à leur tâche politique afin que les partis les trouvent formées et prêtes à assumer leur part du travail; examen approfondi des causes que nous voulons défendre, du nouveau rôle de la femme, des rapports à l'intérieur du couple qui devrait logiquement bénéficier d'une évolution de la femme.

La nouvelle présidente cantonale neuchâteloise est donc Mme Erika Borel. Elle a été à la tête du groupe de Colombier pendant plusieurs années et son ardeur, jointe à sa disponibilité, lui a valu le respect et l'amitié de tout son entourage. Mme Borel est maîtresse ménagère diplômée (Zurich). Elle a fait un long stage en Angleterre puis est revenue à Zurich pendant la guerre en qualité de conseillère ménagère. On la trouve ensuite à l'Hôpital Bircher, puis elle enseigne à l'Ecole cantonale de Soleure pour venir enfin se fixer à Avenier.

Nous la félicitons de sa nomination et formons nos vœux pour son activité et celle de son Association. S. Sch.

FEMMES SUISSES

paraissant une fois par mois

Organe officiel des informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Présidente du Comité du journal

Jacqueline Berenstein-Wavre

Rédactrice responsable

Martine Chenou

23, Coulouvrenière

1204 Genève

Tél. (022) 21 10 53

Administration

Rose Donnet

23, route de Préessin

1217 Meyrin

CCP 12-117 91

Tél. (022) 41 22 74

Publicité

Annonces-suisse SA

1, rue du Vieux-Billard

1205 Genève

Abonnement

1 an:

Suisse

étranger

de soutien

Fr. 15.—

Fr. 17.—

Fr. 20.—

Impression

Els Ed. Cherix et Filanosa SA,

Nyon